

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 avril 2016

---

NOUVELLES LIBERTÉS ET DE NOUVELLES PROTECTIONS POUR LES ENTREPRISES  
ET LES ACTIFS - (N° 3675)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 99

présenté par  
M. Hetzel, M. Tian et M. Aboud

**ARTICLE 21**

I. – À l’alinéa 103, substituer à l’année :

« 2017 »

l’année :

« 2018 ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer à l’année :

« 2018 »

l’année :

« 2017 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de repli sur l’entrée en vigueur du CPA

A l’inverse les travailleurs indépendants doivent pouvoir bénéficier du CPF plus rapidement.